Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260727-2026072704-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 27 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.
Date de convocation : 21 juillet 2026
Date d'affichage : 21 juillet 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : ROUXEL Jérôme représenté par DUBOIS Karine ; LAURENT-MONTOUX Carine ; COUILLEAUD Sylvain représenté par BERTHELOT Jean ; MATHIOT Marina représentée par ANDOUARD Emmanuel.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-07-27-04 : Végétalisation des cours de l'école – Maîtrise d'œuvre – Validation de l'option « appel à devis »

Rapporteur : Brigitte ETIENNE

Madame ETIENNE rappelle que le conseil municipal a approuvé, lors de la séance du 5 mars 2024, la proposition de Monsieur Pascal LEFFONDRE, gérant de la société PLCE en groupement avec Madame NARDIN Clarisse, gérante de la société ICI DEMAIN, paysagiste concepteur, pour une mission d'études techniques dans le cadre du projet de végétalisation des cours de l'école.
Le devis était composé de 2 tranches :

- Une tranche ferme, validée, d'un montant de 8 750 € HT comprenant :
  - Analyse du site, fonctionnement, étude préalable CAUE
  - Proposition sous forme d'esquisse
  - Concertation avec enfants, enseignants et parents d'élèves
  - Validation d'un projet et finalisation du plan d'aménagement

- Une tranche optionnelle d'un montant de 3 500€ HT comprenant l'appel à devis pour la phase travaux pour 1 000 € HT et le suivi et la réception des travaux pour 2 500 € HT.

L'exposé entendu, le Conseil municipal, décide, pour la tranche optionnelle :
- de valider l'option pour l'appel à devis, pour un montant de 1 000 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au Groupement PLCE/ICI DEMAIN

La dépense sera réglée à l'opération 153 du budget.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260727-2026072704-DE

Vote du conseil municipal :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 28 juillet 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor